

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

DÉCEMBRE 2023

À LA UNE

Nous avons eu une année inoubliable et nous sommes heureux de l'avoir partagée avec vous !



Le conseil municipal souhaite un bon temps des fêtes à tous les hélénois et hélénoises !

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 SOIRÉE ECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2023
- 05 RETRAITE SYLVIE VANASSE
- 06 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX
- 08 FERMETURE BUREAU MUNICIPAL
- 09 AVIS PUBLICS
- 11 HORAIRE BIBLIO - TEMPS DES FÊTES
- 12 BUDGET 2024 ET PTI 2024-2025-2026
- 15 CONSEILS PRÉVENTION INCENDIE
- 16 INFO-LOISIRS HIVER 2024
- 20 RETOUR SUR LA GUIGNOLÉE
- 24 OHMA - LOGEMENT À LOUER POUR JANVIER

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Pour les vacances des fêtes du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice des finances
et de la comptabilité
Poste 2235 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Budget et taxation : le conseil a travaillé très fort avec l'administration pour la mise en place du budget et de la taxation 2024. Pour la taxe générale, il y aura une très petite hausse. C'est au niveau de l'aqueduc et des égouts que la hausse est un peu plus importante. Malgré les augmentations qui sont hors de notre contrôle, nous sommes très satisfaits du résultat de cette année.

Station d'épuration : Les travaux tirent à leur fin et en janvier, les dernières installations seront faites. C'est un peu plus long que prévu, mais tout suit son cours.

Dans un premier temps, je profite de l'occasion pour souhaiter de joyeuses fêtes à tous mes collègues du conseil pour leur support tout au long de l'année. Merci beaucoup.

Également, je tiens à remercier tout le personnel municipal pour leur travail acharné encore cette année. Vous êtes une équipe en or : administration, voirie, incendie, loisirs, urbanisme, ainsi que les nombreux bénévoles qui s'impliquent dans notre collectivité. Vous avez permis à ce que les demandes du conseil soient mise en place et vous avez assuré les services à la population et fait les bonifications nécessaires.

En terminant, je tiens de tout cœur à offrir mes vœux les plus chers à tous les citoyens et citoyennes, afin que le temps des fêtes soit rempli de bonheur et de joie. Passez de belles fêtes et faites attention à vous, car nous voulons vous revoir tous en 2024.

Merci de me faire confiance comme maire, j'adore faire ce travail pour la Municipalité et notre collectivité. C'est un privilège pour moi de m'impliquer pour notre communauté.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Le temps des fêtes est à nos portes. Ce fût encore toute une année et je tiens à remercier chacun de vous pour votre patience, votre compréhension et votre collaboration pour les maints changements, projets et réparations qui vous ont parfois causé quelques soucis ou ont obligé certaines adaptations temporaires aux habitudes de vie.

Je rappelle que nous vous transmettons le dernier Bagotier de l'année et que le prochain vous sera acheminé en février. Vous pouvez suivre les nouvelles de la Municipalité sur Facebook et via l'infolettre.

Vous recevrez également la synthèse du budget et du plan triennal à votre porte, et vous pouvez consulter le Règlement 619-2023 concernant la taxation sur le site Internet de la Municipalité. Le conseil et l'équipe municipale ont fait le maximum pour que l'indexation de cette année soit raisonnable dans le contexte économique actuel.

Nous avons encore réussi une très belle année à la Municipalité, autant dans le rattrapage de projets qui avait été retardés, notamment avec la pandémie, ainsi que la mise en place de nouveaux projets, aménagements et services. Nous sommes tous très fiers de poursuivre les bonifications au bénéfice des citoyens.

Je tiens à remercier le conseil pour son écoute et son travail assidu et constant au développement de la Municipalité et de la communauté. Le conseil a travaillé fort à la mise en place des projets, le suivi des dossiers, le tout dans une vision du présent, mais aussi de l'avenir. Un grand merci au maire pour sa disponibilité et sa persévérance exemplaire dans le suivi des dossiers et des avancements municipaux.

Un grand merci à toute l'équipe pour avoir réussi à offrir les services à la population à travers les nombreux projets et développements. Je salue votre dévouement pour la Municipalité.

En terminant, je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les hélénois et hélénoise un temps des fêtes rempli d'amour et de bonheur, que ce moment vous ressource et amène dans chacun de vos foyers la paix et la douceur que vous méritez.

Les prochaines séances du conseil
seront tenues au 421, 4^e Avenue les :

16 janvier 2024

6 février 2024

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2023

Le 23 novembre dernier, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a souligné le travail exceptionnel fait par les bénévoles tout au long de l'année. Ceux-ci représentent un atout majeur pour la communauté puisqu'ils permettent d'offrir des services en continu, plus stables et plus diversifiés. C'est donc avec une grande reconnaissance qu'un cocktail de remerciement leur a été offert. Parmi ces personnes, quatre d'entre eux ont reçu une mention honorifique, selon les différentes catégories :

- Bénévole s'étant le plus engagé pour l'année 2023 : Denis Bélanger
- Bénévole le plus créatif pour l'année 2023 : Gisèle Laliberté
- Bénévole s'étant le plus impliqué dans le volet sportif : Jean-Nicol Fortier
- Bénévole jeune relève pour l'année 2023 : Samuel Daigle

On ne pouvait passer sous silence l'œuvre de madame Ginette Piché, qui s'est impliquée auprès de sa communauté pendant plusieurs années. Une plaque commémorative a d'ailleurs été remise à son conjoint, monsieur Laurier Fluet, lors de cette célébration.

Au nom du conseil, un grand merci à tous pour votre temps et votre générosité!



DÉPART À LA RETRAITE DE SYLVIE VANASSE APRÈS 33 ANS DE LOYAUX SERVICES CE N'EST QU'UN « AU REVOIR »



Au nom du conseil municipal, des employés municipaux et des citoyens, nous tenons à témoigner toute notre gratitude à madame Sylvie Vanasse pour ses 33 années de services au sein de la Municipalité.

Chère Sylvie,

Ton dévouement sans borne, ton travail acharné, ta minutie et ton professionnalisme ne sont que quelques-unes des qualités que tu possèdes et que tu as démontrées au fil du temps. Soucieuse des finances de la Municipalité, tu as toujours travaillé pour le bien des citoyens autant au département de la comptabilité que dans les autres postes que tu as occupés durant toutes ces années.

Au fil de ta formidable carrière, tu en as vu passer des maires, des conseillers, des directrices générales et des employés et tu as su t'adapter à chacun de ceux-ci. Tu as aussi réussi à suivre la vague des nouvelles lois, normes, obligations et les développements qui se sont ajoutés d'année en année, ainsi que la technologie qui a également apporté son lot de nouveautés, mais aussi de petites problématiques et de beaucoup d'ajustements. Peu importe les défis, tu les as relevés avec brio et avec la volonté de toujours faire mieux pour la Municipalité et la population.

Avec tes lunettes roses, tu sais voir le meilleur dans chacun et tu es toujours disponible pour partager ton expertise et donner un coup de pouce pour que les dossiers avancent. Ton sens des valeurs et de l'honnêteté font de toi une personne qui dégage le respect, la fierté et la confiance.

Sans toi, la Municipalité ne serait pas ce qu'elle est maintenant. Tu y as mis tout ton cœur et les efforts nécessaires afin que la communauté soit le mieux servie possible. Tu es, à nos yeux, une employée modèle qui sera à jamais dans nos cœurs.

Merci pour tout et, nous te retrouverons pour quelques jours durant l'année en 2024 étant donné que tu nous fais l'immense privilège de prendre le mandat des archives.

Bonne semi-retraite! Prend bien soin de toi et n'hésite pas à te réinventer et à profiter de chaque moment. Nous te souhaitons du temps pour voyager, faire de belles rencontres et qui sait, peut-être te remettre à chanter! Mais surtout, garde ton sourire et ta douceur légendaire, tu répands la joie à toute personne que tu rencontres.

Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.3	Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie – Adoption;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	3.4	Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec – Adoption;
1.2	Période de questions;	4	TRANSPORT
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Achat regroupé de bacs;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.3	Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la 5 ^e Avenue – Affectations finales – Approbation;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.5	Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) – Budget 2023 révisé – Approbation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.6	Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) – Budget 2024 et prévision de contribution municipale – Prendre acte;	7.1	Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205-P – Adoption;
2.7	Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte;	7.2	Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales – Adoption;
2.8	Loi sur l'éthique et la déontologie – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte;	7.3	Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeubles (PPCMOI) – Demande lot numéro 1 956 668 – Approbation;
2.9	FBL – Offre de service pour le mandat d'audit du rapport financier consolidé pour l'exercice de l'année 2024 – Approbation;	7.4	CPTAQ – Demande d'autorisation pour un échange de lots – Appui;
2.10	Cour municipale – Compte rendu pour la période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2023 – Dépôt;	7.5	Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Mandat pour la préparation d'un règlement afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains – Approbation;
2.11	Règlement numéro 622-2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.12	Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	9	LOISIRS ET CULTURE
2.13	RH – Officier municipal en bâtiment – Ajustement du mandat hebdomadaire – Approbation;	10	AFFAIRES DIVERSES
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	10.1	Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de prolongation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.7 Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte

Chaque année, il y a une obligation de dépôt du rapport de divulgation des intérêts pécuniaires par les membres du conseil en référence aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La directrice générale et greffière-trésorière confirme la réception de l'ensemble des divulgations des intérêts pécuniaires par l'entièreté des membres du conseil, au 5 décembre 2023.

2.8 Loi sur l'éthique et la déontologie – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte

Selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, article 6, aliéna 1, paragraphe 4, un élu ne peut accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose son rapport, en date du 4 décembre 2023, déclarant n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages au cours de l'année 2023, et ce, conformément à la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*.

2.9 FBL – Offre de service pour le mandat d'audit du rapport financier consolidé pour l'exercice de l'année 2024 – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat d'audit du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024, à la firme FBL S.E.N.C.R.L Société de comptables professionnels agréés, au montant de 15 900 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à l'offre de service.

2.11 Règlement numéro 622-2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné et le dépôt du projet de Règlement a été fait concernant le Règlement numéro 622 2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.12 Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné et le dépôt du projet de Règlement a été fait concernant le Règlement numéro 619 2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.13 RH – Officier municipal en bâtiment – Ajustement du mandat hebdomadaire – Approbation

Le conseil a autorisé l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaire de monsieur Raymond Lessard, officier municipal en bâtiment, qui sera maintenant disponible pour les citoyens et pour les inspections, à raison de 3 jours par semaine, dès janvier 2024.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les achats liés au besoin informatique pour le service incendie et la prévention en incendie.

3.3 Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Il peut être consulté en tout temps, afin que les citoyens puissent connaître leurs obligations.

3.4 Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Il peut être consulté en tout temps, afin que les citoyens puissent connaître leurs obligations.

5.3 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la 5^e Avenue – Affectations finales – Approbation

Pour le financement final des travaux de la conduite de la 5^e Avenue, le conseil a autorisé une affectation d'un montant de 200 000 \$, à partir du surplus accumulé du secteur de l'aqueduc; et également une affectation provenant du Fonds des redevances des carrières et sablières pour un montant de 84 000 \$. De plus, il avait été prévu un emprunt au Fonds de roulement; et

Également, le conseil a autorisé de modifier l'affectation de surplus de 183 905 \$ prévu à partir du Fonds général, en diminuant le montant à 149 574 \$, lequel doit être remboursé par le secteur de l'aqueduc par un montant de 75 000 \$ pour l'année 2024 et du montant du solde réel nécessaire pour clore l'emprunt pour l'année 2025, soit un peu moins de 75 000 \$, au lieu de ce qui était prévu à raison de 91 953 \$ par an pour les deux années.

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**7.1 Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205 P – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205-P. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

7.2 Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

7.3 Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeubles (PPCMOI) – Demande lot numéro 1 956 668 – Approbation

Le conseil a accordé l'autorisation de transformer l'habitation unifamiliale isolée, située au 733, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot, en habitation communautaire, sur le lot portant le numéro 1 956 668;

Aussi, le conseil demande à ce que le service de préventions des incendies de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot effectue une inspection pour tous les bâtiments transformés en habitations communautaires dans la Municipalité, afin d'assurer la sécurité et le respect des normes en incendie.

7.4 CPTAQ – Demande d'autorisation pour un échange de lots – Appui

Le conseil a donné son appui à la demande d'échange de terrain, tel que présenté à la CPTAQ par monsieur Raymond Brouillard, entre le lot numéro 1 956 413 situé au 351, 4^e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot et le lot numéro 6 488 840 contigu à ce dernier. Cette demande d'échange a pour avantage que la superficie retournée à l'agriculture est supérieure à celle de la partie résidentielle.

7.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Mandat pour la préparation d'un Règlement afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains – Approbation

Le conseil a accordé le mandat de production d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le noyau villageois de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à monsieur Alain Delorme, urbaniste, au montant de 1 850 \$, avant les taxes applicables. Le tout est obligatoire en vertu de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 23-631, modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains et cette obligation est liée au devoir de concordance prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

10.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de prolongation

Puisqu'il y a un retard sur la production de la mise à jour de la Politique de la famille et son plan d'action, le conseil a autorisé la demande de prolongation de l'aide financière au Ministère pour sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 décembre 2024, soit pour une période de huit (8) mois supplémentaires.

2 Ordre du jour – Adoption

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Ordre du jour – Adoption;
- 3- Budget 2024 – Adoption;
- 4- Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 – Adoption;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de la séance.

3 Budget 2024 – Adoption

Le conseil a adopté le budget pour l'année 2024 qui a été travaillé de concert par le conseil avec l'administration municipale, tel que requis à l'article 954 du *Code municipal du Québec*. Une synthèse du budget de l'année 2024 sera transmis aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

4 Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 – Adoption

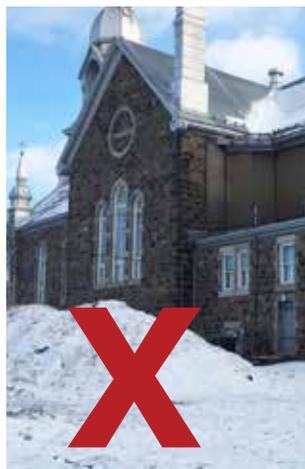
Le conseil a adopté son programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, que le conseil a travaillé de concert avec l'administration municipale, tel qu'édicté à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

Une synthèse du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 sera transmis aux citoyens à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ (NOËL 2023)

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024. Nous serons de retour le mercredi 3 janvier 2024.

Si une urgence survient en lien avec les travaux publics, composez le 450 250-2481 pour rejoindre un membre de notre équipe.



BUTTE DE NEIGE

La Municipalité tient à vous informer que la butte de neige qui se forme sur le terrain de l'église dû au déneigement n'est pas autorisée pour glisser et que la Municipalité n'est pas responsable s'il y a des accidents. Nous tenons aux tout-petits et aux grands enfants et n'aimerions pas voir l'un d'entre eux sous les roues d'une voiture ou d'une déneigeuse.

Soyez vigilant!

2 Ordre du jour – Adoption

- 1- Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2- Ordre du jour – Adoption;
- 3- Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024 – Adoption;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de la séance.

3 Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024, pour y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, tel que décrit à l'article 954 du *Code municipal du Québec*. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**AVIS PUBLIC****RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2023 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Le présent Règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2023 RELATIF AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➊ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➋ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➌ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLICS)

**AUCUNE PARUTION DU BAGOTIER EN JANVIER**

Le Bagotier sera de retour en février.



RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 décembre 2023, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 11 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 15 JANVIER 2024 SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le lundi 15 janvier 2024, à 13 h 30, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 958 097 du cadastre du Québec, situé au 707, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com

Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOCATION DE SALLES

SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

TARIFICATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

INFRASTRUCTURES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain de pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek Hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrains de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrains de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque extérieur	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

TAXES MUNICIPALES | 3^e versement en retard

La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement venait à échéance le 22 août 2023. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

N'oubliez pas que si votre solde est impayé lors de la production de la liste de vente pour non-paiement de taxes, au début de l'année 2024, votre propriété sera ajoutée à cette liste.



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455, poste 2300
Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

VOICI L'HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES :

La Bibliothèque sera fermée les samedis 23 et 30 décembre et ouverte les mercredis 27 décembre et 3 janvier.



BUDGET 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

DOCUMENT EXPLICATIF

Madame, Monsieur,

Le 7 décembre dernier, le conseil municipal a procédé à l'adoption de son budget 2024, ainsi qu'à l'adoption de son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024, 2025 et 2026, lesquels vous sont présentés en synthèse ci-dessous, accompagnées de statistiques et de variations.

Considérant le contexte actuel, le conseil a étudié avec attention chaque dépense avec l'équipe administrative. Le conseil a adopté un budget équilibré qui se maintient dans les 4 millions de dollars, afin de poursuivre la qualité des services offerts au cours de l'année. Dans la situation économique du moment, il faut tout de même considérer le taux d'inflation qui augmente les dépenses nécessaires au fonctionnement, ce qui est hors de notre contrôle.

Pour cette année, le plan d'immobilisation (PTI) a été adopté avec un montant d'investissement inférieur à d'habitude pour permettre aux citoyens d'obtenir un compte de taxes avec une hausse moindre. Il faut aussi tenir compte que certaines subventions ne sont pas disponibles ou non confirmées ou dont les montants étaient inconnus lors de la production du budget. Cependant, le conseil s'est assuré de ne pas négliger les infrastructures et les services. Les projets en immobilisations atteindront un peu plus de 1,3 million de dollars en 2024. Les investissements du PTI sont principalement au niveau du réseau routier, de l'aqueduc et de l'assainissement des eaux, ainsi que des habits de combat en incendie et la poursuite d'aménagement des parcs.

Le Règlement de taxation numéro 619-2023 a également été adopté et est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Bonne lecture!

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FISCALES

STATISTIQUES	2023	2024
Évaluation foncière imposable	418 762 500 \$	421 945 061 \$
Évaluation moyenne d'une résidence unifamiliale	286 965 \$	234 772 \$
Pourcentage du niveau du rôle par rapport à la valeur réelle	100%	88%
Pourcentage du budget consacré au service de la dette	8,93%	5,40%

TAUX DE TAXATION		2023	2024
Taxe sur la valeur foncière	Foncier général (taux de base)	0,5858 \$	0,6007 \$
	Immeubles non résidentiels	0,6716 \$	0,7320 \$
	Terrains vagues desservis	1,1716 \$	1,2014 \$
	Immeubles agricoles	0,5858 \$	0,6007 \$
Taxe foncière spéciale investissement	Aqueduc	0,0698 \$	0,0541 \$
	Aqueduc	342,88 \$	695,82 \$
Tarification pour services	Égout	238,72 \$	251,04 \$
	Résidus domestiques	71,27 \$	170,00 \$
	Collecte sélective	30,74 \$	
	Matières organiques	65,56 \$	
	Vidanges septiques	115,00 \$	120,00 \$

COMPARAISON DES BUDGETS 2022 ET 2023

REVENUS	2023	2024
Taxes	3 596 558 \$	3 932 638 \$
Paiements tenant lieu de taxes	13 815 \$	13 850 \$
Transferts	216 269 \$	313 510 \$
Services rendus	68 650 \$	69 855 \$
Imposition de droits	105 000 \$	70 000 \$
Amendes et pénalités	18 000 \$	18 000 \$
Intérêts	12 100 \$	12 100 \$
Autres revenus	41 600 \$	7 000 \$
TOTAL DES REVENUS	4 071 992 \$	4 436 953 \$

CHARGES	2023	2024
Administration générale	642 795 \$	756 210 \$
Sécurité publique	497 675 \$	529 250 \$
Transport	990 520 \$	1 115 744 \$
Hygiène du milieu	787 900 \$	827 936 \$
Santé et bien-être	4 500 \$	18 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	123 085 \$	89 830 \$
Loisirs et culture	304 545 \$	333 313 \$
Frais de financement	109 989 \$	115 435 \$
Activités d'investissement	298 873 \$	411 710 \$
Remboursement de la dette à long terme	312 110 \$	239 525 \$
TOTAL DES CHARGES	4 071 992 \$	4 436 953 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES ET AFFECTATIONS	2023	2024
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$	(104 000) \$
Excédent de fonctionnement affecté	(58 300) \$	- \$
Fonds de roulement	40 410 \$	96 310 \$
Fonds réservé élection	9 000 \$	9 000 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	(8 890) \$	1 310 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR FONCTION	2024	2025	2026	TOTAL
Administration générale	- \$	- \$	- \$	- \$
Sécurité publique	10 400 \$	43 500 \$	3 500 \$	57 400 \$
Transport	941 000 \$	650 000 \$	950 000 \$	2 541 000 \$
Hygiène du milieu	220 000 \$	3 000 000 \$	2 000 000 \$	5 220 000 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$	- \$	- \$
Loisirs et culture	176 000 \$	80 000 \$	280 000 \$	536 000 \$
TOTAL	1 347 400 \$	3 773 500 \$	3 233 500 \$	8 354 400 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR MODE DE FINANCEMENT	2024	2025	2026	TOTAL
Financement à long terme	520 000 \$	1 125 000 \$	2 000 000 \$	3 645 000 \$
Activités de fonctionnement	410 400 \$	243 500 \$	473 500 \$	1 127 400 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	171 161 \$	- \$	- \$	171 161 \$
Revenus reportés carrières	- \$	25 000 \$	35 000 \$	60 000 \$
Revenus autres	18 500 \$	- \$	10 000 \$	28 500 \$
Revenus de transfert	227 339 \$	2 380 000 \$	715 000 \$	3 322 339 \$
TOTAL	1 347 400 \$	3 773 500 \$	3 233 500 \$	8 354 400 \$

La municipalité VOUS INFORME

MONOXYDE DE CARBONE : MENACE INVISIBLE, CONSÉQUENCES MORTELLES

La Direction de la santé publique de la Montérégie souhaite partager de nouveaux outils pour sensibiliser la population aux dangers potentiels liés au monoxyde de carbone. Il est important de connaître les actions que l'on peut poser pour réduire les risques d'intoxication, mais également les symptômes à surveiller et quoi faire en cas d'intoxication.

Le monoxyde de carbone est produit lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le propane, le bois, le mazout, etc.

Il est souvent appelé « **tueur silencieux** » parce que c'est un **gaz toxique qu'on ne peut pas sentir ni voir**. Respirer ce gaz peut être **très dangereux pour la santé** et même entraîner la mort.

Quels symptômes surveiller?

Maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, étourdissements.



Comment vous protéger?

Seul un **avertisseur de monoxyde de carbone** peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Il existe plusieurs modèles : à pile, électrique ou combiné à un détecteur de fumée. Assurez-vous d'en installer assez pour que tous les occupants les entendent.

Comment prévenir une intoxication?

Une intoxication peut survenir à tout moment. Utiliser des appareils vieux, défectueux, mal entretenus ou de la mauvaise façon augmente le risque d'intoxication.



Génératrice

- Placez la génératrice à l'extérieur à au moins 3 mètres des portes, fenêtres et systèmes de ventilation de la résidence.
- Vérifiez et entretenez fréquemment le matériel et ne l'utilisez pas s'il est endommagé.



Chauffage au bois

- Ramenez la cheminée de votre foyer au bois une fois par année.
- Ouvrez le clapet de cheminée avant chaque utilisation.



Appareil de cuisson

- N'utilisez jamais d'appareil de cuisson à combustion dans un endroit fermé, comme une maison, un véhicule ou un abri.
- Exemples d'appareils de cuisson à combustion : barbecue, poêle au propane, etc.



Véhicule en marche

- Ne laissez jamais un véhicule en marche dans un endroit fermé comme un garage ou un abri.
- Assurez-vous que le tuyau d'échappement ne soit pas bloqué avant de démarrer le véhicule.

Si vous avez des symptômes ou si votre avertisseur sonne :

1. Sortez rapidement du bâtiment
2. Composez le 911
3. Contactez le centre antipoison au 1 800 463-5060
4. Ne rentrez pas à l'intérieur avant que les pompiers aient confirmé que c'est sécuritaire
5. Ne réutilisez pas vos appareils à combustion avant de les avoir fait vérifier par un professionnel

Pour plus d'informations, visitez le santemonteregie.qc.ca/monoxyde

Une production de la Direction de santé publique de la Montérégie - Novembre 2023





CONSEILS DE PRÉVENTION - SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE



PASSEZ UN TEMPS DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ !



RALLONGES ÉLECTRIQUES



- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

PANNEAU ÉLECTRIQUE



- Si un fusible ou un disjoncteur saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit.
- S'il n'y a pas de raison apparente, faites-le inspecter par un maître électricien.

BRÛLEUR À FONDUE



- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

CUISINE DES FÊTES



- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



CENDRES CHAUDES



Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



DÉGAGEMENT DES PLINTHES CHAUFFANTES

La période de chauffage est de retour

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

INFO-LOISIRS

HIVER 2024

Sainte-Hélène au  de l'action!



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS**



DEK HOCKEY

(7 À 12 ANS)

Le responsable de cours enseignera les règlements, les bases et quelques techniques aux joueurs (euses). Des matchs amicaux sont aux rendez-vous.

La session débutera le mardi 30 janvier 2024.

Horaire : Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 (7 à 12 ans)
Pas de cours les 6 février, 5 mars, 2 avril et 7 mai

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 50 \$ (résident) ou 60 \$ (non-résident)

Durée : 12 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Équipement obligatoire : Bâton de hockey avec une palette en plastique de tous types (sans ruban gommé), jambières de deck ou protèges tibias de soccer, gants de hockey, lunettes de protection et souliers sportifs d'intérieur.

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section «Loisir, culture et vie communautaire» sous l'onglet «Activités et inscriptions».



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 9 janvier 2024.

Horaire : Les mardis à 8 h 30

Lieu : Chalet des loisirs, (400, 2^e Rue)

Coût : 120 \$ /session de 10 cours

Équipement obligatoire : Tapis et élastique

Information et inscription : Anabel Ménard à anabelmenard@hotmail.com ou au 450 261-6104

BASKET-BALL 7 À 13 ANS



Matchs amicaux de basket-ball libre mixte pour les 7 à 13 ans.

La session débutera le vendredi 19 janvier 2024.

Horaire : Les vendredis de 19 h à 20 h

Pas de cours le 8 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ /session (résident)
et 50 \$ /session (non-résident)

Durée : 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Inscription : Sur place au premier cours

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE

Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décorez-le selon votre instinct créatif.

Le premier atelier débutera en janvier 2024.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30
Lieu : À confirmer
Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :

Carole Pelletier au 450 501-3970



COURS DE DANSE EN LIGNE (PREMIER PAS ET DÉBUTANT)

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

La session débutera le mardi 16 janvier 2024.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h
Lieu : Chalet des loisirs, (400, 2^e Rue)
Coût : 120 \$ pour 12 semaines.
(Bottes de rechange OBLIGATOIRES)
Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubaill2@gmail.com.

Information et inscription :

Jo Baillargeon sur Facebook ou la page Facebook JB Linedance



ZUMBA FITNESS (ADULTE)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique entraînante.

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 19 h 40 à 20 h 40
Pas de cours les 14 et 21 février, 6 et 13 mars.

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 105 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Équipement requis : Bouteille d'eau et souliers

Inscription et paiement : Par virement Interac avant le 4 janvier 2024.

Question : Prénom de votre enfant, Réponse : ZUMBA24

Information et inscription : Debbie Desmarais au 450 501-8624



DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30
Pas de cours les 14 et 21 février, 6 et 13 mars.

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 145 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Équipement requis : Bouteille d'eau et souliers

Inscription et paiement : Par virement Interac avant le 4 janvier 2024.

Question : Prénom de votre enfant, Réponse : HIPHOP24

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



SOCCER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

Descriptif de la saison :

1^{re} moitié de la saison : pratiques les mercredis soirs.

2^e moitié de la saison : 8 matchs face aux autres municipalités de la ligue (4 matchs à domicile, les mercredis soirs et 4 matchs à l'extérieur un autre soir de semaine). Tournoi de fin de saison. (Dates à déterminer).

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9) -
(2014-2015-2016)
Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13) -
(2011-2012-2013)

Pas de cours le 6 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 85 \$ (résident) ou 95 \$ (non-résident)
/ 12 semaines incluant les matchs (payable
au premier cours en argent comptant ou par
chèque seulement)

Équipement requis : Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias. (Obligatoire)

Information : Académie des Légendes à
academielegendes@hotmail.com ou au 450 792-2426

Inscription : Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section «Loisir, culture et vie communautaire» sous l'onglet «Activités et inscriptions».

LIGUE DE BADMINTON ET PICKLEBALL (ADULTE)



La ligue de badminton à Sainte-Hélène-de-Bagot est une ligue amicale.

La session débutera le lundi 15 janvier et le jeudi 18 janvier 2024.

Horaire : Les lundis de 18 h 30 à 21 h 30
(badminton récréatif)
Les jeudis de 18 h 30 à 22 h
(badminton compétitif et pickleball)

Pas de cours les 4 et 7 mars.

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ (résident) ou 50 \$ (non-résident)

Durée : 15 semaines (payable au premier cours
en argent comptant ou par chèque seulement)

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription au gymnase (session hiver 2024) :

Les 15 et 18 janvier 2024 de 18 h 30 à 20 h.



Relâche scolaire 2024

Le Comité des loisirs Ste-Hélène tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2024. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable.

Renseignez-vous!



Chers citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène,
Une autre année qui tire à sa fin. Je souhaite profiter de l'occasion pour souligner l'implication de nos généreux bénévoles au sein de notre communauté.

Votre temps et votre dévouement nous permettent d'avoir un milieu dynamique et vivant. Sachez que l'apport des bénévoles est précieux et qu'elle nous permet de garder notre municipalité active pour tous nos citoyens.

En mon nom et au nom du Comité des loisirs Sainte-Hélène, j'aimerais vous remercier pour votre aide inestimable et votre engagement année après année.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2023 et au plaisir de vous revoir en 2024!

Olivia Bourque
Coordonnatrice en loisirs



DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2023

Encore cette année, le Comité des loisirs s'est associé à l'école Plein-Soleil ainsi qu'aux garderies de Sainte-Hélène afin de redonner aux jeunes de sa communauté. C'est plus de 250 enfants de Sainte-Hélène qui ont pu bénéficier d'une journée à saveur festive agrémentée de la remise de cadeaux éducatifs. Chaque enfant a reçu un présent identifié à son nom et spécialement sélectionné pour son groupe d'âge. Le Comité des loisirs tient à remercier tout spécialement la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton pour sa généreuse contribution et pour son soutien dans la réussite académique et le développement des jeunes de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Milles merci aux bénévoles du Comité des loisirs sans qui cette activité n'aurait pu être possible.



 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

Les loisirs EN MOUVEMENT

GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène



GUIGNOLÉE 2023 – REMERCIEMENTS

Le samedi 2 décembre dernier a eu lieu la collecte pour la guignolée de Sainte-Hélène-de-Bagot. Deux mots qualifient bien l'édition 2023 : entraide et générosité. Il n'est pas toujours facile de s'entourer de bénévoles, mais cette cause a rassemblé plus d'une vingtaine de citoyens et citoyennes qui ont contribué temps, énergie et bonne humeur. Quant à la générosité des donateurs, elle a été au rendez-vous et nous sommes maintenant confiants que nous pourrons aider la communauté hélénoise. En plus de cette collecte, il y a eu le spectacle musical de Noël tenu à l'église le 2 décembre dernier et qui a permis d'amasser également des dons.

Enfin, des entreprises et partenaires ont également contribué et nous avons très hâte de vous les présenter dans le prochain Bagotier. Pour le moment, voici en photos les bénévoles de l'édition 2023!

Encore une fois merci et le comité organisateur vous souhaite un temps des Fêtes réconfortant et rempli d'amour!



AIDE ALIMENTAIRE

En tout temps, les personnes dans le besoin peuvent obtenir de l'aide alimentaire en contactant monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

NETTOYAGE DE FILTRE DE FOSSE SEPTIQUE



La Municipalité tient à vous informer...

La Régie intermunicipal d'Acton et des Maskoutains (RIAM) ne fait plus le nettoyage des filtres lors des vidanges d'installations septiques. Les filtres sont trop fragiles.

La RIAM nous a informé que lorsque les filtres brisaient, il y avait des plaintes de citoyens et des demandes de remboursement auprès de la Régie (ou de l'entrepreneur). C'était compliqué à gérer.

Normalement, la vidange d'installation septique se fait aux deux (2) ans, tandis que le filtre devrait être nettoyé deux (2) fois par année. Maintenant, il est de la responsabilité de chaque propriétaire de nettoyer son filtre.

Si vous avez des questions, communiquer avec la RIAM au 450 774-2350 ou visitez leur site Internet au www.riam.quebec.

LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN



La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rappeler à la population de ses municipalités membres que les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui sont normalement prévues les lundis 25 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2024, seront effectuées le jour ouvrable suivant, soient les mardis 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

Information : www.riam.quebec ou 450 774-2350

DISTRIBUTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Le calendrier des collectes 2024 a été distribué via le Publisac les 12 et 13 décembre dernier au lieu des dates annoncées des 5 et 6 décembre, et ce, dû à un problème d'approvisionnement en papier de l'imprimeur.

Vous ne l'avez pas reçu? Vous pourrez le consulter sur le site Internet de la RIAM au www.riam.quebec. Des copies papier seront également disponibles au bureau municipal à la fin janvier 2024.





L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



► Cette chronique s'adresse à vous!

Cette quatrième édition s'intéresse à un mode d'établissement longtemps privilégié par les personnes qui aspiraient à s'établir en agriculture, soit **l'achat**.

Très souvent, c'est d'ailleurs le premier réflexe de la relève: vouloir acheter une terre ou une ferme existante où ils pourront démarrer ou reprendre une entreprise. Les personnes qui souhaitent acheter parlent souvent de l'autonomie que ce mode d'établissement leur procurera, mais surtout, elles évoquent leur désir d'acquérir un actif qu'elles pourront elles-mêmes revendre au moment de leur retraite.

Alors que l'accès à la propriété agricole se complique de plus en plus, il faut faire preuve de résilience pour être capable d'aller de l'avant avec un tel projet. Outre une mise de fonds suffisante, l'élément essentiel de l'achat d'une terre ou d'une ferme est sans conteste la nécessité de posséder un plan d'affaires solide. On doit notamment y retrouver un plan de commercialisation étoffé, de même qu'un budget réaliste qui convaincra les bailleurs de fonds de prêter les sommes manquantes à l'acquisition de la propriété. Dans le secteur agricole, une autre clé de l'achat, c'est la flexibilité: flexibilité par rapport au lieu et aussi par rapport aux installations disponibles sur place. En d'autres mots, afin de favoriser la réalisation du projet d'établissement, il peut parfois être nécessaire de renoncer à certains critères sélectionnés au début de la recherche d'une propriété et de les revoir constamment pendant la démarche.

Pour les propriétaires agricoles qui réalisent une vente, cette étape symbolise souvent la fin d'un cycle qui les amène vers un autre stade de leur vie. Bien que pour certaines personnes la transition se fasse en douceur, car le sentiment du devoir accompli est bien présent, pour d'autres, cela peut être douloureux et peut représenter une forme de deuil à faire. Dans ces cas-là, des professionnels en relation d'aide peuvent contribuer à faire en sorte que cette étape se déroule sans trop de soubresauts.

L'ARTERRE (arterre.ca) dispose d'une banque de candidats intéressés à reprendre une entreprise agricole et de producteurs en recherche d'un repreneur.

Sachez que l'ARTERRE peut vous accompagner dans tout ce processus d'achat ou de vente de terres ou d'entreprises agricoles. Contactez l'agent de votre région:

Pour les MRC des Maskoutains et celle de Pierre-De Saurel

Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca



arterre.ca



Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7



Suivez-nous sur 

Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9 | info@contactry.qc.ca



VOUS SOUFFREZ DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE SUITE AUX ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES

Ces mots résonnent depuis des mois et vous vous sentez plus stressé. Pour plusieurs, ils riment aussi avec **anxiété, dépression, détresse, isolement...** et cela peut se manifester et **entraîner plusieurs symptômes** tels que ceux décrits sur le site de quebec.ca.

Vous avez **besoin de parler, de soutien, d'accompagnement** pour vous aider à retrouver votre **bien-être**? N'hésitez pas à prendre contact avec le Centre psychosocial Richelieu-Yamaska, que ce soit pour vous ou pour un proche qui vous inquiète. **Nous pouvons vous aider!**

450 773-1022 ou 514 454-1022



1015, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Y8

Pair est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés et les personnes en perte d'autonomie demeurant à leur domicile pour s'assurer de leur bon état de santé. Chaque jour, à heure fixe, l'abonné reçoit son appel du programme PAIR. Les appels sont écoutés par des bénévoles et en cas de non réponse, après trois essais, une alerte est déclenchée, un répondant est avisé et effectuée une vérification à votre domicile. Ce service vous est offert gratuitement par le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Pour information, contactez notre Service de Maintien à domicile au 450 250-2874, poste # 202



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

Gratuit et confidentiel. 24h/7jours

TEMPS DES FÊTES

Durant le temps des fêtes, plusieurs réunions familiales ont lieu. Lors de ces rencontres, on questionne souvent les adolescents et adolescentes au sujet de leurs études. On leur demande ce qu'ils envisagent faire plus tard et leurs aspirations futures. Toutefois, il n'est pas toujours facile pour les jeunes, et parfois les plus vieux de répondre à ces questions. Il est possible qu'ils ne sachent pas où se diriger et, dans certain cas, l'école n'est pas un élément positif dans leur vie.

Il y a des conseillères et conseillers d'orientation présent(e)s dans toutes les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Nous vous invitons à promouvoir leurs services auprès de vos adolescents.



Pour tous les citoyens de 16 ans et plus, qui ne fréquentent pas actuellement une institution scolaire, ils peuvent avoir accès aux services SARCA gratuitement. Que ce soit pour avoir un service d'orientation ou simplement savoir comment obtenir un diplôme d'études secondaires ou professionnelles, il est possible de rencontrer une conseillère SARCA. N'hésitez pas à référer vos neveux et nièces ou votre beau-frère!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro



LOGEMENT À LOUER

La municipalité fait partie de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Un de ses conseillers siège sur le conseil d'administration. Afin d'aider notre population à faible revenu à se loger, nous partageons cette annonce concernant du logement social.

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5^e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, un logement 3¹/₂ est libre pour occupation en janvier 2024.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- un revenu annuel de moins de 23 500,00 \$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 30 000,00 \$.

Information : Martine Cloutier au 450 774-5188





Sainte-Hélène-de-Bagot

Activités hiver/printemps 2024

Cours d'informatique

Quand : Mi-janvier
 Endroit : Presbytère
 Cours : Tablette et téléphone Android
 Tablette et téléphone iPad (iPad et iPhone)
 Durée : 6 périodes de 3 heures
 (18 heures, 1 cours par semaine)
 Manuel de formation inclus. Inscrivez-vous.

Pour plus d'information :

Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com

Dîner-conférence – Nouvelle activité

Quand : À tous les 2 jeudis de chaque mois
 Début : 11 janvier 2024, de 11 h 30 à 16 h 30
 Sujet : Prévention des incendies
 (le 8 février, autre sujet)
 Endroit : Chalet des loisirs

Inscription obligatoire pour la réservation du repas au plus tard le 9 janvier. Prix à déterminer.

Après la conférence, nous vous invitons à échanger. Des jeux de société (cartes, poches, shuffleboard, etc.) seront disponibles.

Pour plus d'information :

Jean Gauthier au 450 791-2520 ou Lise Laferrière.

50^e anniversaire FADOQ

Quand : 26 mai 2024
 Invité d'honneur : Joël Legendre

En terminant, nous remercions toutes les personnes qui ont participé à notre souper de Noël le 9 décembre dernier. Joyeux Temps des fêtes. Paix, Santé et Prospérité.

Votre comité FADOQ

Jocelyne Jodoin, Gisèle Laliberté, Lise Laferrière, Denis Bisailon, Cécile Petit et François Demeule.



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE JANVIER**



M. Guy Gadbois.....	05
Mme Hélène Chicoine Girard.....	06
Mme Cécile Chabot	09
Mme Henriette Sénéchal	15
Mme Diane Hébert.....	18
Mme Lisette Desroches	22
M. Jean-Guy Petit	23
Mme Lise-Raymonde Malenfant	23
M. Daniel Belval.....	29



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE FÉVRIER**



M. Michel Brouillard.....	05
M. René Demeule.....	07
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M. Gabriel Paré	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28

Action Emploi
 Non partenaire vers l'emploi
 440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI
À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023 TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.
////////////////////

320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JQH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stephanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accesspharma.ca

Accèspharma
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



**BMR
PRO**

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC

MIVAC

Steam Vac

VAPORE

Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com

2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616


SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535


IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier

Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122

GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIMUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS
BIOLOGIQUES / BISCUITS
BIOLOGIQUES /
VIENNOISERIES



LEGUMES BIOLOGIQUES CERTIFIES PAR QUEBEC VRAI

KIOSQUE

À LA FERME

Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère
ou un conseiller, à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 Desjardins